

SIGNALISATION ROUTIERE : LES PANNEAUX DE DANGER

	A1a Virage dangereux à gauche		A1b Virage dangereux à droite
	A1c Succession de virages dangereux dont le premier est à droite		A1d Succession de virages dangereux dont le premier est à gauche
	A2a Cassis ou dos-d'âne		A2b Ralentisseur de type dos-d'âne
	A3 Chaussée rétrécie		A3a Chaussée rétrécie par la droite
	A3b Chaussée rétrécie par la gauche		A4 Chaussée particulièrement glissante
	A6 Pont mobile		A7 Passage à niveau muni de barrières à fonctionnement manuel lors du passage des trains
	A8 Passage à niveau sans barrières ni demi-barrières		A13a Endroit fréquenté par les enfants
	A13b Passage pour piéton		A14 Autres dangers. La nature du danger pouvant ou non être précisée par un panneau
	A15a1 Passage d'animaux domestiques		A15a2 Passage d'animaux domestiques
	A15b Passage d'animaux sauvages		A15c Passage de cavaliers
	A16 Descente dangereuse		A17 Annonce de feux tricolores

	A18 Circulation dans les deux sens		A19 Risque de chute de pierres ou de présence sur la route de pierres tombées
	A20 Débouché sur un quai ou une berge		A21 Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche
	A23 Traversée d'une aire de danger aérien		A24 Vent latéral
	AB1 Intersection où le conducteur est tenu de céder le passage aux véhicules débouchant de la ou des routes situées à sa droite		AB2 Intersection avec une route dont les usagers doivent céder le passage dans le cas où un panneau AB6 ne peut être utilisé
	AB3a Perte de priorité. Cédez le passage à l'intersection. Signal de position		AB3b Perte de priorité. Cédez le passage à l'intersection. Signal avancé de l'AB3a
	AB4 Arrêt à l'intersection et respect des règles de priorité. Signal de position		AB5 Arrêt à l'intersection. Signal avancé du AB4
	AB6 Indication du caractère prioritaire d'une route		AB7 Fin du caractère prioritaire d'une route
	AB25 Carrefour à sens giratoire		